**Le Prix européen de la Promotion de l’Esprit d’Entreprise** identifie et récompense les initiatives les plus fructueuses destinées à promouvoir l'entreprise et l'entrepreneuriat en Europe, présente les meilleures politiques et pratiques dans le domaine de l'entrepreneuriat et du soutien aux entreprises, sensibilise à la valeur ajoutée de l'entrepreneuriat, et encourage et inspire les entrepreneurs potentiels.

Il comporte six catégories:

* **Promotion de l'esprit d'entreprise**

Récompense les actions et les initiatives au niveau national, régional ou local qui visent à promouvoir une culture entrepreneuriale, en particulier chez les jeunes et les femmes.

* **Investissement dans les compétences entrepreneuriales**

Récompense les initiatives, au niveau national, régional ou local, qui améliorent les compétences entrepreneuriales et managériales.

* **Amélioration des conditions de marché**

Récompense les politiques novatrices, au niveau national, régional ou local, qui encouragent la création et la croissance des entreprises, simplifient les procédures législatives et administratives pour les entreprises et mettent en œuvre le principe « Penser d’abord aux PME » en faveur des petites et moyennes entreprises.

* **Soutien à l’internationalisation des entreprises**

Récompense les politiques et les initiatives au niveau national, régional ou local, destinées à encourager les entreprises, en particulier les PME, à mettre davantage à profit les possibilités offertes par les marchés dans et hors de l’Union européenne.

* **Soutien au développement des marches verts et à l’utilisation efficace de ressources**

Récompense les politiques et les initiatives au niveau national, régional ou local qui soutiennent l’accès des PME aux marchés verts et les aident à améliorer l’efficacité de leur utilisation des ressources, grâce, par exemple, au développement de compétences vertes, au partenariat et au financement.

* **Entrepreneuriat responsable et inclusif**

Récompense les initiatives nationales, régionales ou locales, des autorités ou des partenariats public/privé qui encouragent la responsabilité sociale des petites et moyennes entreprises. Cette catégorie récompense également les efforts pour promouvoir l’entrepreneuriat auprès de groupes-cibles défavorisés tels que les demandeurs d’emploi, en particulier les chômeurs de longue durée, les immigrants légaux, les personnes handicapées ou celles issues de minorités ethniques.

Le **Grand prix du Jury** sera choisi dans toutes les catégories et sera décerné à l’initiative considérée comme la plus créative et la plus à même de promouvoir l’esprit d’entreprise en Europe.

Si vous représentez une autorité publique nationale, régionale ou locale, ou encore un partenariat public-privé, dans l'Union européenne ou dans les pays associés dans le Programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI): Islande, Norvège, Serbie et Turquie, et si vous avez mis en place une initiative réussie qui a dynamisé votre économie au niveau national, régional ou local, vous êtes cordialement invité à participer!

La sélection se déroule en deux phases: les candidats doivent dans un premier temps être sélectionnés à l'échelon national pour pouvoir prendre part au Prix européen. Un jury prestigieux sélectionnera les lauréats qui seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix en novembre 2015.

Pour tout savoir sur le Prix:

<http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/best-practices/european-enterprise-awards/index_fr.htm>

Pour en savoir davantage sur le concours national dans votre pays, veuillez contacter:

Laurent Solazzi

Ministère de l’Economie

Direction générale – PME et Entrepreneuriat

19 – 21, Boulevard Royal
2914 Luxembourg
Tel: +352 247 841 68
Fax: +352 460 448
E-mail: laurent.solazzi@eco.etat.lu
Website: [www.eco.public.lu](http://www.eco.public.lu)

**Une initiative de la Commission européenne, DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME**